



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRA.FR

NUMÉRO E-E70113

VALABLE JUSQU'AU 16/05/2024

ÉDITÉ LE 16/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : 422 400 994 00022

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés : 4023031

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 0310002573

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 0310002573

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/10/2022

Raison sociale : CENTRE DE RENOVATION DE L'HABITAT

Sigle : CRH

13 RUE VAUBAN

ZI LES MARECHAUX

BP 61098

67452 MUNDOLSHEIM CEDEX

Téléphone : 03 90 22 71 40

Fax : 03 90 22 71 41

Portable :

Site Internet : agences.groupelecarre.com/18-groupe-le-carre-strasbourg-crh

E-mail : mail.crh@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
SCHUTTER NICOLAS GÉRANT

Effectif moyen : 48

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/07/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	10/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	07/07/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	07/07/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.